MOTS & CIVILISATIONS

Compte rendu d'intervention SELEFA aux Journées d'étude sur la Formation des traducteurs en Algérie Palais de la culture Moufti Zakaria Alger, 12-13 mai 2008

dernière mise à jour 23 /09/2008

La responsabilité du traducteur

(Aperçu sur la civilisation arabo-musulmane à travers certains emprunts du français à l'arabe)

Roland LAFFITTE, secrétaire de SELEFA¹, Paris

Il arrive fréquemment qu'au cours de son travail, le traducteur se trouve confronté à des réalités enserrées dans des contextes radicalement autres dans la langue de départ par rapport à celle d'arrivée, et qui devront par conséquent s'exprimer de façon très différente, ce qui rend alors sa tâche extrêmement ardue. Il n'est pas de ma compétence de traiter l'ensemble des problèmes de traduction qui naissent de ce fait puisque ma démarche part d'une expérience limitée à la lexicographie et à l'étymologie. Je me propose donc, dans un premier temps, de prendre appui sur l'étude des termes d'origine arabe et orientale dans les langues européennes, et tout particulièrement la langue française, pour tenter une évaluation de la gamme des procédés dont le traducteur dispose lorsqu'il doit rendre une objet autre, un concept nouveau ou un phénomène social ou culturel original. J'aborderai, dans un deuxième temps, la manière dont est perçue, au filtre des arabismes dans la langue française, la civilisation arabo-musulmane. Ces deux parcours devraient permettre de mettre en lumière que le traducteur n'a pas seulement une responsabilité que, pour simplifier, je dirais technique et professionnelle, mais également un responsabilité que je qualifierais d'éthique.

La gamme des procédés de traduction d'un terme étranger

L'emprunt. Le procédé le plus simple, lui qui n'exige l'effort le plus léger puisqu'il consiste à reprendre tel quel le mot de la langue de départ, est l'emprunt. Il suppose toutefois, lorsque le système d'écriture diffère, une translittération ou, plus généralement, une transcription respectant plus ou moins sa prononciation originelle et plu sou moins adaptée à l'oreille des lecteurs. Un exemple connu est celui du mot

¹ La Société d'Études Lexicographiques et Étymologique Françaises et Arabes (SELEFA) a pour objectifs : d'abord de favoriser la recherche sur les échanges lexicographiques entre les langues écrites et parlées dans les pays francophones et en Europe d'un côté, dans le Monde arabe, méditerranéen et moyen-oriental de l'autre côté ; ensuite de valoriser les héritages culturels que les mots portent en eux, comme moyen de souligner l'intériorité réciproque des cultures de deux rives de la Méditerranée et d'assumer l'intégralité des héritages culturels de nos sociétés (Extrait des statuts de SELEFA, voir le site www.selefa.asso.fr).

algèbre, de l'arabe الْجِبر al-jabr, entré dans les langues européennes par le latin médiéval pour traduire une réalité mathématique nouvelle présentée par Al-Khawārizmī dans son fameux Kitāb al-muḥtaṣar fī ḥisāb al-jabr wa-l-muqābala. Signalons que l'emprunt étant motivé par une acception particulière, il ne redonne que rarement l'éventail des significations que possède le mot dans la langue de départ. Dans le cas de l'arabe al-jabr que nous venons d'évoquer, il s'agit d'une spécialisation, le sens mathématique du terme étant dérivé de la notion de « contrainte ». Cependant il peut s'agir, dans d'autre cas, d'une extension sémantique, comme c'est le cas de l'ajuward / لأجور القياسة المؤلفة المؤلفة الإنجاب المؤلفة ا

De nombreux ouvrages, dictionnaires, lexiques ou glossaires, livrent des listes de termes empruntés par le français à la langue arabe, directement ou indirectement, par le canal du latin médiéval ou d'autres langues communes, l'espagnol, l'italien, l'occitan, le turc, etc. Certains de ces ouvrages chiffrent le nombre de ces emprunts et les numéroter par exemple de 1 à 370 ou à 750, etc. Même si on ne retient que les travaux éliminant les étymologies fantaisistes, il est trop souvent difficile de déchiffrer les critères qui ont mené à l'établissement des listes retenues, et l'exemple vient de haut puisqu'il en est ainsi du fameux *Dictionnaire* étymologique des mots d'origine orientale publié par Marcel Devic en 1876². Plusieurs choix sont à faire, en effet. S'agit-il d'un examen synchronique, c'est-à-dire d'un recensement des termes actuellement en usage, ou alors d'une étude diachronique, livrant les termes utilisés à différentes époques, dont nombreux sont désormais tombés en désuétude ? Quel est d'autre part le registre de la langue, standard ou dialectal, du niveau de langue, commune ou relevée, de la nature du lexique, courant ou spécialisé? Prenons un exemple, celui des noms stellaires. Certains ouvrages n'en présentent aucun, d'autres quelques unités, comme Aldébaran qui est l'arabe الدبران al-Dabarān, ou Véga qui dérive de [النسر الواقع] al-Dabarān, ou Véga qui dérive de النسر الواقع] d'autres encore une vingtaine, sans que l'on connaisse exactement le critère de sélection. Marcel Devic donne 39 termes d'astronomie affectés d'un numéro d'ordre. Pourquoi 39 ? Dans sa liste, figurent des noms de constellations aujourd'hui remisés dans l'oubli et des termes techniques de l'astrolabe déjà abandonnés à son époque. En fait, les noms d'étoiles que la langue arabe a légué aux catalogues astronomiques internationaux, et donc français, dépasse les 500 unités³. Nous atteindrions probablement une somme comparable de noms savants, mais eux parfaitement en usage, dans la taxinomie botanique et zoologique. Notons par ailleurs qu'il est parfois difficile de distinguer chez de nombreux auteurs – reproche qui ne peut certes être adressé à l'endroit de Marcel Devic – les cas où l'arabe a lui-même emprunté le terme à une langue tiers et n'a donc servi que d'intermédiaire et ceux il a fournit l'étymon premier. Tout cela permet de se rendre compte qu'il est difficile de chiffrer les emprunts sans préciser toute une série de critères dont le choix et la cohérence feront considérablement varier le résultat.

Le calque. Il existe, à côté de l'emprunt, une manière plus élaborée de rendre un terme ou une expression rencontrée par le traducteur dans la langue qu'il cherche à rendre, c'est le calque linguistique, dont le grand linguiste sémitisant et arabisant Maxime Rodinson soulignait l'importance à côté de l'emprunt : « Il y a profit, faisait-il remarquer, à étudier les emprunts de vocabulaire par catégories sémantiques en connexion avec l'histoire de la civilisation. Le vocabulaire européen emprunté à l'arabe au Moyen-Âge devrait être examiné de nouveau de cette façon. Cette méthode permet ainsi de déceler les "calques" qui sont plus nombreux qu'on ne le croit, particulièrement dans le vocabulaire scientifique » Sur le plan du vocabulaire, le calque consiste à rendre un mot simple ou composé de la langue de départ par un mot existant déjà dans la langue d'arrivée mais avec une autre signification. Une première variété de calque est celle qui s'opère par addition de sens à un mot simple. Un exemple nous en est fourni par le français populaire quand *calculer*

² DEVIC, L.-Marcel, *Dictionnaire étymologique des mots d'origine orientale (arabe, hébreu, persan, turc, malais*, Paris : Impr. Nationale, 1876, publié ensuite dans LITTRÉ, Emile, *Dictionnaire de la Langue française*, Paris : Hachette, *Supplément*, éd. 1877-1910

³ Même chose pour l'alchimie, pour la quelle Marcel Devic énumère 50 mots dûment numérotés, mais totalement abandonnés à son époque depuis l'élaboration de la nomenclature chimique moderne, *cf.* LAVOISIER, Antoine-Laurent, FOURCROY, Antoine-François, BERTHOLLET, Claude-Louis, GUYTON DE MORVEAU, Louis-Bernard & HASSENFRATZ, Jean-Henri, *Méthode de nomenclature chimique*, paris : Cuchet, 1787.

⁴ RODINSON, Maxime, « Quelques emprunts arabes dans les langues romanes au Moyen-Âge », *Comptes rendu du GLECS* (Groupe Linguistique d'Études Chamito-Sémitiques) v, (1948-1951), 3, repris par *Bulletin de la SELEFA* n° 4 (2004), 11-12.

prend l'acception « considérer, remarquer », qui est une interférence évidente de l'arabe با hasaba, où ce sens est dérivée de « calculer ». Une autre variété de calque concerne un mot composé, dont nous trouvons une illustration dans une expression apparue récemment dans la presse : on parle ainsi de coupeur de route lors d'enlèvements dans des pays africains là où le français pourrait dire « bandit de grand chemin », et il semble bien qu'il faille rapprocher de terme de l'arabe قاطع طريق / qāṭi tarīq وعطرية إلى إلى المعادية إلى المعادية إلى المعادية إلى المعادية إلى المعادية إلى المعادية المعادية

L'adaptation. La troisième manière d'affronter un terme étranger consiste à chercher, dans la langue d'arrivée, un mot connu ou une expression existante rendant une réalité approchante que celle de la langue source. Les linguistes parlent dans ce cas d'adaptation, mais le terme semble bien vague car il suppose en fait une reformulation plus ou moins complète du terme en rapport avec le contexte linguistique nouveau. Pour bien comprendre ce qui distingue l'adaptation de l'emprunt et du calque, nous allons nous attarder sur un groupe de termes mathématiques utilisés dans un contexte astronomique et qui sont entrés dans la langue français eau début du XIV^{ème} siècle : *degré*, *minute* et *seconde*⁵.

Tout d'abord, il nous faut remonter dans le temps : on attribue à Hipparque, IIème siècle av. J.-C, la division du cercle en 360 parties dont chacune est appelée μοῖρα *moira*, littéralement « part, portion », et qui désigne notre actuel $degré^6$. on s'en tient à Geminos de Rhodes, I^{er} siècle av. J.-C, « le soixantième d'une part [μοῖρα *moira*] s'appelle soixantième premier [πρῶτον ἑξηκοντόν *prôton heksenton*], le soixantième du soixantième, soixantième second [δυτέρωνον ἑξηκοντόν *deuterôn heksenton*]; de même si on divise par 60 le soixantième second, on obtient le soixantième tiers, et ainsi de suite pour les soixantièmes suivants »⁷. Notons que ces soixantièmes ne sont pas seulement utilisés pour par Geminos pour le degré d'arc du cercle écliptique, mais aussi pour d'autres notions comme les méridiens céleste et terrestre, mais aussi pour le jour, où le soixantième premier fait 24 de nos *minutes*⁸.

On pourrait être tenté de croire que le chemin suivant : grec > latin > français. Or il n'en est rien. Le chemin est beaucoup plus complexe. Curieusement, si le premiers mot pour dire « degré » dans les textes scientifiques du Moyen-Âge peut être le latin *gradus*, les premières manifestations de la « minute » et de la « seconde » ne sont pas des termes latins mais respectivement l'arabe sont pas yest bien ne *minute* et seconde sont pas le latin *minuta* et secunda, mais dakaice / dekaice et elthenie / zenie qui sont l'arabe على الثانية | daqā'iq et الثانية | daqā'iq et الثانية | da-tāniya | الثانية | tāniya. Ce sont ces termes qui apparaissent bel et bien dans chez les traducteurs latins du st

Pour faciliter d'exposition, nous ne respecterons pas l'ordre voulu par la valeur décroissante des grandeurs exprimée par ces trois termes et commencerons par *minute*. Le terme arabe cara daqā'iq, utilisé par Al-Khwārizmī dans son Zīj al-Sindhind pour désigner le pluriel du « soixantième partie du degré d'arc », tel qu'il est rendu par ses traducteurs latins Petrus Alphonsi, né Moses Sephardi, avant 1110 et Adélard de Bath, vers 1116-1130. Nous trouvons d'abord l'emprunt dakaice / dekaice. Nous rencontrons ensuite le mot puncta, pluriel de punctum pour parler du temps – punctum temporis – et qui signifie « instant », d'ailleurs remplacé dans un seul cas par momentum. Nous constatons ici une tentative d'appeler par un terme propre la division du temps la plus petite, bref un bel exemple d'adaptation. Il sera cependant sans lendemain puisque c'est un troisième terme présent dans ces documents, à savoir minuta, qui s'imposera dans la version de ces tables astronomiques révisée par Robert de Chester en 11459. Cela est confirmé par son emploi dans les traductions de la version arabe perdue de l'Introduction aux phénomènes de Geminos de Rhodes (1er s. av. J.-

⁵ Il semble bien que cette division soit grecque. Mais le système sexagésimal est un emprunt aux Mésopotamiens et ces derniers l'appliquaient à certains domaines de l'astronomie, puisqu'ils divisaient le jour en 360 *uš*, si j'en crois l'éditeur du *Kitāb al-Ḥaya* d'Al-Biṭūjī, *cf.* GOLDSTEIN, Bernard R., « Ancient and medieval values for the mean synodic month », *Journal for the History of Astronomy* 34.1 (February 2003), 65-74. Cet historien de l'astronomie s'appuie sur Neugebauer, Otto, *Astronomical cuneiform texts*, 3 vol., Princeton : L. Humphries, Institute for advanced study, 1920-1925.

⁶ GEMINOS, *Introduction aux phénomènes*, texte établi et traduit par Germaine Aujac, Paris : Les Belles Lettres, 2002, 95.

⁷ GEMINOS, *Introduction aux phénomènes*, texte établi et traduit par Germaine Aujac, Paris : Les Belles Lettres, 2002, 95.

⁸ Voir les notes de Germaine Aujac, *ibid.*, 182-183.

⁹ Voir MERCIER, Raymond, « Astronomical Tables in the Twelfth Century », in BURNETT, Charles, Adelard de Bath, An English Scientist and Arabist of the Early Twelfth Century, London: The Warburg Institute – University of London, 1987, 116.

C.) et de l'*Almageste* par Gérard de Crémone vers 1175¹⁰. Le terme est formé sur l'adjectif *minutus*, -a, -um, participe passé du verbe *minuo*, -ere, « rendre plus petit ». On trouve bien en latin classique ce terme dans le sens de « soixantième partie du degré » chez Julius Firmicus Maternus et Ammanius Marcellus (IV^e s. ap. J.-C.)¹¹, où il est visiblement un calque du grec λεπτός *lepton* – pl. λεπτά *lepta* – littéralement « dépouillé de sa peau », puis « mince », d'où « menu, fin », utilisé comme équivalent de ἑξηκοντόν [μέρος] *heksekonton* [meros], « soixantième [partie] », selon la définition donnée par Geminos de Rhodes. À supposer que les traducteurs d'Al-Khawārizmī aient eu accès aux auteurs latins utilisant *minuta*, ils n'ont fait que traduire l'arabe Δειδία, lui-même calque du grec *lepta* 12, par un terme déjà existant. Maintenant, dans l'hypothèse où ils n'auraient pas eu accès à ce terme, qui n'existe pas dans la somme astronomique connue à l'époque, le *Liber temporum* de Bède le Vénérable (VI^e s. ap. J.-C.), ils auraient eux-mêmes opéré un calque de l'arabe.

Passons maintenant au mot *seconde*. Les traducteurs latins Al-Khwārizmī utilisent ici *elthenie* et *zenie* pour l'arabe الثانية al-tāniya, littéralement « la seconde », puis *minute / minutie* et *secunde*, et c'est ce dernière mot qui s'impose avec la version révisée de Robert de Chester 13, et que retient Gérard de Crémone 14. A la source de cette terminologie, nous avons les auteurs grecs : chez eux, *deutéros heksekontos*, littéralement « soixantième second », est le soixantième du soixantième de degré d'arc 15. Al-Khwārizmī ne fait pas que nommer الثانية al-tāniya, le « soixantième second », c'est-à-dire le soixantième de la minute d'arc. Reprenant le principe de cette division du degré d'arc, il est probable qu'il soit responsable de l'application des termes [الدقائق الثانية al-daqā'iq [al-Ūlā], et الدقائق الأولى [الحقائق] [al-daqā'iq] al-tāniya, à la division de l'heure 16. Or le terme *secundum*, pluriel *secunda*, n'est pas à ce jour attesté dans les documents latins 17. Il s'ensuit que ce terme est très probablement un calque de l'arabe.

Finissons par le terme *degré*. Les textes grecs donnent le plus souvent *moira*, littéralement « portion », comme c'est le cas tant chez Geminos que chez Ptolémée. Mais on rencontre occasionnellement, notamment à partir de Vettius Valens (IIè s. ap.- J.-C.), le mot *bathmos / basmos*, au sens premier « marche, degré d'échelle » Les Latins ont calqué ces deux termes, en employant le plus souvent *pars*, littéralement « partie, portion », mais également *gradus*, « marche, degré d'échelle » pour le second, notamment lorsqu'il s'agit des « degrés » du zodiaque ¹⁹. Si les textes arabes donnent ¿¿ daraja, « degré d'échelle », il s'opère

¹⁰ Pour Geminos, voir GERARDUS CREMONENSIS, « ...explicit quod abbreuiatum est de libro introductorio Ptholemei ad librum nominatum Almagesti », ms. Paris, BnF, lat. 16198, fol. 175v. Pour l'*Almageste*, voir PTOLEMÄEUS, Claudius, *Der Sterncatalog des Almagest – Die arabisch-mittelalterliche Tradition*, II. *Die lateinische Übertsetzung Gerhards von Cremona*, herausgegeben und beartbeitet von Paul Kunitzsch, Wiesbaden: Otto Hazarrassowitz, 1990, 36 et divers.

¹¹ Voici la définition est la plus nette : « un degré [pars] est divisé en soixante minutes [minuta], a diuiditur sexaginta », FIRMICUS MATERNUS, Julius, *Matheseos Libri*, II, 5, 1, selon LE BŒUFFLE, André, *Astronomie, astrologie. Lexique latin*, Paris : Picard, 1987, n° 790, 184. André Le Bœuffle fait remarquer qu'au sens temporel, *minutum* désigne, chez les Romains, un dixième d'heure, soit six de nos minutes, *ibid*.

¹² Il semble bien que le terme arabe كفائى daqā'iq soit une création de cette langue puisque les documents syriaques donnent un autre terme pour traduire le grec heksekontos, « soixantième partie de l'arc », à savoir qeṭīntā, qui est formé sur qeṭin, littéralement « tenu, subtil », alors que le syriaque connaît, comme l'arabe, la racine DQQ, cf. NAU, François., « Le traité de l'astrolabe plan de Sévère Sebokht », Journal asiatique, IXe série, XIII (1899), texte syriaque, notamment 262-263. Si en est ainsi, le syriaque et l'arabe auraient tous deux créé un calque du grec lepta, mais il est vrai que le sens du terme arabe est très proche du syriaque et il est possible que le claque syriaque, à savoir qeṭīntā ait pu servir de modèle et de facilitateur pour l'établissement du terme arabe.

¹³ Voir MERCIER, Raymond, 118.

¹⁴ GERARDUS CREMONENSIS, *ibid*.

¹⁵ GEMINOS, *ibid*.

¹⁶ On peut lire dans la traduction par Heinrich Suter de la version latine du *Zīj al-Sindhind*: « the day [is divided] into 24 hours, the hour into 60 *dakaikas*, the *dakaica* into 60 *zenias*, i.e. seconds », voir NEUGEBAUER, Otto, *The astronomical Tables of Al-Khwārizmī*, Translation with Commentaries of the Latin Version edited by H. Suter supplemented by Corpus Christi College MS 283, København; i kommisssion hos Ejnar Munsksgaard, 1962, 12.

¹⁷ Ni Firmicus Maternus ni Ammanius Marcellinus, qui ont divis *pars*, c'est-à-dire le « degré » en 60 *minuta* ne sont allés jusqu'à indiquer la division de *munitum* en soixantièmes, *cf.* LE BŒUFFLE, *ibi*.

¹⁸ VETTIUS VALENS, *Anthologiarum libri novem*, éd. David Pingree, Leipzig: B. G. Teubner, 1986, 30 et diverses autres pages.

¹⁹ Voir LE BŒUFFLE, *op. cit.*, n° 912, 211-212.

dans cette langue une précision de la terminologie qui n'existe pas en syriaque où l'on utilise d'abord murā²⁰, qui est l'emprunt au grec, et à côté de cela le même mot qu'en arabe, dargā²¹, mais du fait que les grands lexiques syriaque-arabe de Īšā' Bar ^cAlī (IX^e s.) et Bar Bahlūl (IX^e s.), ne donnent pour dargā que l'arabe عن daraja et ses synonymes, soit مرتبة marqā'a' et مرجة martaba, « marche, degré d'escalier » mais aussi « degré, rang », à l'exclusion d'un sens astronomique laisse penser que le syriaque est un emprunt à l'arabe. Ce qui ressort de ce parcours, c'est que les traducteurs latins du Zīj al-Sindhind possédaient, dans leur arsenal lexical, deux mots : pars et gradus, ce qui leur permettaient de ne pas emprunter un terme arabe²². S'ils n'utilisent que rarement pars et lui préfèrent gradus, il est vraisemblable que l'arabe مرجة daraja qui correspond exactement à ce terme, soit intervenue dans sa sélection et dans l'élimination de pars.

L'exemple de *degré* nous permet une remarque d'ordre technique : c'est qu'il est parfois difficile de distinguer, dans la traduction, le calque de l'adaptation. Il en est ainsi que les termes correspondant s'insèrent dans les deux langues dans une matrice de dérivation sémantique, ce qui traduit une approche commune de la réalité. Nous avons en effet :

grec : *bathmos*, marche, degré d'échelle > degré, gradation > degré d'arc (astronomie). syriaque : *dargā*, marche, degré d'échelle > degré, gradation > degré d'arc. arabe : *daraja* : marcher > *daraja*^t : degré d'échelle > degré, gradation > degré d'arc. latin : *gradus* : pas (de marche) > degré d'échelle > degré, gradation > degré d'arc.

Maintenant, au terme de l'examen du voyage des choses que ces mots désignent et de celui de leur appellation dans les différentes langues, trois remarques viennent à l'esprit :

Premièrement, on conviendra qu'il était difficile d'imaginer la marque de la science et de langue arabe sous des mots aussi communs et familiers que *degré*, *minute* et *seconde*... C'est ici que la remarque de Maxime Rodinson selon laquelle « les claques sont plus nombreux qu'on ne croit », prend toute sa valeur...

Deuxièmement, on constatera le caractère complexe de l'étymologie de ces trois termes. Loin de faire apparaître le terme d'arrivée comme le résultat d'une série linéaire de dérivations, elle donne bien plutôt l'idée d'une texture en réseau où se mêlent et se croisent à multiples reprises des fils différents, où certaines filiations sont cachées plus ou moins consciemment tandis que la lumière peut être mise plus ou moins intentionnellement sur d'autres, où les différentes dérivations peuvent tantôt se distinguent nettement, tantôt s'influencer. Et l'on peut mesurer le nombre de domaines de la connaissance auquel l'étude étymologique fait appel.

Troisièmement, pour en revenir maintenant à notre comparaison entre l'emprunt, le calque et l'adaptation, il ressort de notre examen qu'il existe entre ces procédés une gradation nette dans l'effort effectué par le traducteur pour intégrer le terme étranger rencontré dans sa propre langue : l'emprunt semble être une solution de facilité, tandis que l'adaptation demande bien évidemment l'effort de créativité et d'imagination le plus grand.

Traduire, c'est reformuler dans un autre univers culturel

Du fait que l'adaptation est assurément l'acte le plus complexe, c'est lui qui imprime son caractère et confère sa qualité à la traduction. Or les mots pour exprimer cet acte ont eux-mêmes une importance pour exprimer cette exigence.

²⁰ C'est notamment le cas chez Sévère Sebokht, vers 660, On ne trouve en effet que le terme *murā* dans les premiers documents astronomiques syriaques, *cf.* NAU, M. François, « Le traité de l'astrolabe plan de Sévère Sebokht », *Journal asiatique*, IX^e série, XIII (1899), texte syriaque, notamment 262-263.

²¹ C'est le cas chez Abū l-Farāj Grīgūryūs Ibn Al-cIbrī, voir notamment BAR HEBRAEUS, *Ktabā d-sullāqā hannānānyā*, « Livre de l'ascension de l'esprit », éd. François Nau, Paris : Emile Bouillon, 1899, texte syriaque, où l'on trouve *mōrā*, c'est-à-dire *dargā*, 17.

²² On notera que dans la traduction latine de la version arabe de Geminos, Gérard de Crémone utilise *pars* et non *gradus*, voir GERARDUS CREMONENSIS, *ibid*.

Les langues sémitiques utilisent toutes la racine TRJM, d'où sont dérivés toutes les opérations indiquant l'interprétation comme la traduction, et d'où nous avons tiré de l'arabe tarjumān les mots français truchement et drogman, mais il pourrait s'agir d'un emprunt à une langue non sémitique et la signification originelle du terme nous échappe donc. Les langues européennes donnent des termes dont le sens est plus évident: les termes anglais translate / translation se rattachent au latin latio, formé sur latum, participe de fero, ferre, « porter », et appartenant à une autre racine, tollo, tolere, « porter, enlever », précédé du suffixe trans-, « à travers ». Il s'agit donc littéralement d'un « tranfert ». Les termes français traduire / traduction sont le latin traducere, qui est ducere, « conduire » + trans-, littéralement « conduire à travers », c'est-à-dire « faire passer, faire traverser », qui a également donné l'italien traducere et l'espagnol traducir, et que l'allemand rend par le calque übersetzen, littéralement « faire traverser ». Le terme translation, lequel ne suggère a priori qu'une simple opération de transfert, s'emble donc plutôt s'appliquer à l'emprunt. En revanche, le calque et surtout l'adaptation exigent une reformulation des termes utilisés dans un contexte nouveau. Le mot traduction est donc bien plus riche et exprime mieux l'exigence de l'insertion dans un univers linguistique différent, nouveau, qui suppose lui-même un univers culturel autre. Il ya donc là au sens strict, passage, traversée d'un monde à l'autre.

Il s'en suit que le traducteur a une première responsabilité, celle de ne pas transporter les mots, expressions d'une langue à l'autre mais à reformuler, à proposer dans un univers linguistique et culturel différent. Se méfier du mot-à-mot, ce qu'un écrivain et linguiste tunisien, Salah Garmadi, désignait ironiquement par le gallicanisme موطاموطية [moţamoţi'ja], voilà qui fut toujours le défaut à éviter. Lisons à ce propos ce qu'écrivait Salāh al-Dīn al-Safadī, un érudit mamlouk du XIV^e siècle / VII^e siècle h. :

« Les traducteurs ont deux méthodes de traduction : la première est celle de Yūḥanna ibn al-Biṭrīq, d'ibn Nācimah al-Ḥimṣī et d'autres ; elle consiste en ce que le traducteur regarde chaque mot grec et ce qu'il signifie, et alors il apporte un mot arabe équivalent dans le sens et le transcrit, puis il regarde un autre, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il finisse ce qu'il a à traduire. Mais cette méthode est mauvaise, pour deux raisons : 1° parce qu'il n'existe pas dans la langue arabe des équivalents pour tous les mots grecs, aussi voyons-nous dans cette sorte de traduction plusieurs mots grecs qui sont restés tels quels ; 2° parce que la syntaxe et la structure des phrases dans une langue ne correspondent pas toujours à celles d'une autre langue ; ajoutons à cela que plusieurs contresens se commettent par suite de l'emploi de métaphores, et celles-ci sont nombreuses dans toutes les langues.

« La deuxième méthode de traduction est celle de Ḥunain ibn Isḥāq, d'Al-Jawharī, et d'autres ; elle consiste à lire la phrase et à la comprendre, ensuite il [le traducteur] la traduit par une phrase qui lui correspond, les mots étant équivalents ou non, peu importe. Cette méthode-ci est meilleure. Aussi les livres de Ḥunain ibn Isḥāq n'avaient-ils pas besoin de correction, excepté dans les sciences mathématiques, car il n'était pas versé en mathématiques [...] »²³.

L'auteur de ces lignes est conscient du fait que le traducteur a un grande responsabilité du point de vue technique : il doit faire l'effort de rendre le mieux possible dans la langue d'arrivée les mots, expressions et métaphores utilisés dans la langue de départ, ce qui suppose une bonne connaissance des deux langues.

Il existe une tradition arabe d'exigence en matière de la traduction. Bien avant Ṣalāḥ al-Dīn al-Ṣafadī, l'auteur du *Kitāb al-Hayawān* écrivait dans cet ouvrage, à propos de la traduction :

« Des gens qui défendent la poésie, l'entourent de soins et argumentent en sa faveur disent : que le traducteur ne peut jamais exprimer [adéquatement] ce que dit le philosophe, selon ses sens propres, les vérités de sa doctrine, les subtilités de ses concisions, les secrets de ses définitions, il ne peut pas remplir ses droits, y être fidèle, faire ce que doit faire un procureur selon sa procuration. Comment pourrait-il les exprimer, rendre ses sens, les rapporter selon leur vérité, sans qu'il soit comme leur auteur en la connaissance de leurs sens, l'emploi des mots, l'interprétation de leurs portées ? Et alors, comment un Ibn al-Bitrīq, un ibn Nācimah, un Abū Qurrah, un ibn Fihr, un ibn Wahīlī, un ibn al-Muqqafac, – que Dieu ait

²³ BAHĀ' AL-DĪN AL-^cĀMILI, *Al-Kashkul*, Le Caire: Éd. Ṭāher al-Zāwī, Le Caire, 1961, I, 388, cité par BADAWI, Abdurraḥmān, *La transmission de la philosophie grecque au Monde arabe*, Paris : Librairie philosophique J. Vrin, 1987, 33.

pitiés d'eux! – étaient-ils comme Aristote? Et comment un Khālid était-il comme Platon? [...] ». La conclusion de ce développement est que « le traducteur doit être à la hauteur de ce qui est traduit, doit avoir la même science que l'auteur qu'il traduit. Il doit être versé dans la langue qu'il traduit aussi bien que dans la langue dans laquelle il traduit, afin qu'il soit égale entre les deux. [...] ».

Si ces considérations sont vraies pour les sciences, poursuit Al-Jāhiz, que dire de la difficulté à traduire les textes de religion et de théologie? Ce qu'il développe largement, et nous en venons à cette remarque qui nous intéresse très directement, en se référant au traducteur : « il lui faut savoir ce qui est dicton, ce qui est original, la révélation et l'écriture, la distinction entre l'ignorance et le radotage, le prolixe et le concis, les structures et les phrases, les coutumes des gens, les moyens d'entente entre eux. Ce que nous disons là est peu, il y a beaucoup d'autres choses à dire là-dessous ». [...]

« Si le traducteur n'est pas parfait en cela, il se trompera d'autant qu'il manquera de perfection. Qu'en sait le traducteur en ce qui concerne l'argument valable et l'argument apparemment valable ? Qu'en sait-il de l'astronomie ? Qu'en sait-il des concepts mystérieux ? »²⁴.

Nous arrêterons là cette longue citation suivie par des considérations techniques sur l'attitude critique visà-vis des documents traduits dont il est possible de se dispenser dans le cadre de notre sujet. Il est clair que le traducteur doit avoir une excellente connaissance de la langue départ et de la langue d'arrivée, ce qui suppose un gros effort, non seulement dans le cadre universitaire mais aussi sur le plan personnel, car cela exige de s'adonner à la lecture dans les deux langues et dans le maximum de domaines. Mais lorsque Al-Jāhiz note le besoin de connaître « les coutumes des gens, les moyens d'entente entre eux », il aborde un rivage nouveau, qui n'est plus celui strict de la langue : il nous appelle à s'intéresser aux cultures que portent les langues. C'est pour le traducteur une invite à se cultiver, à se familiariser avec les civilisations qui enveloppent les langues qu'il pratique, ce qui, là encore bien plus que précédemment, ne peut être entièrement donné par la seule Université mais exige un gros investissement personnel.

Les exigences de la traduction sur lesquelles insiste Al-Jāhiz peuvent sembler bien élevées, voire impossibles à satisfaire, la barre meut sembler mise trop haut, mais il n'est jamais inutile de se fixer un idéal à atteindre et un modèle. Surtout dans la situation actuelle ou l'Algérie, comme plus généralement le Monde arabe, est porté d'un point de vue linguistique par un double mouvement : 1. une vague de traduction importante de textes conçus dans des langues étrangères, principalement les langues européennes, en même temps que 2. un travail d'élaboration d'une langue standard moderne, c'est-à-dire d'une langue adaptée aux exigences de son insertion en tant qu'entité particulière et autonome dans le village planétaire. Or il existe un précédent historique à cette situation, celui dont Al-Jāhiz tire le bilan. C'est celui de la vague de traduction des textes grecs — essentiellement —, mais également syriaques, persans et indiens, vague symbolisée par le Bayt al-Ḥikma, dont Ḥunayn b. Isḥāq fut une figure emblématique, et qui se déroula essentiellement sur trois siècles, de 750 à 1050 de notre ère. La vague actuelle a commencé vers 1850 et est loin d'être terminée. Si nous lui donnons par comparaison la même durée que la précédente, nous sommes aujourd'hui au milieu du gué...

Traduire implique aussi une exigence éthique

Puisqu'il est fait partie de notre sujet de donner aperçu sur la civilisation arabo-musulmane à travers certains emprunts du français à l'arabe, nous avons l'occasion de souligner un autre aspect de la responsabilité du traducteur qui relève non du domaine technique et professionnel, mais, dirons-nous, du domaine de l'éthique.

Le fait que le traducteur opère un changement d'univers culturel entraîne en effet qu'il opère avec son propre regard d'un côté sur sa propre société et sa propre culture mais aussi sur la société et la culture auquel appartiennent les textes et les mots de la langue de départ. Il travaille donc avec un filtre double dont la qualité permet de juger du résultat obtenu. La mise en évidence de ce filtre nous permise par un exemple,

²⁴ AL-JAHIZ, Kitāb al-Hayawān, Le Caire: Éd. Hāroun, 1938, i, cité par BADAWI, Abdurraḥmān, op.cit., 22.

celui qui est donné par le terme *rayah* par lequel les voyageurs européens ont rapporté que l'on désignait les « gouvernés » dans l'Empire ottoman fut interprété par eux (voir TABLEAU 1)

mélioratif ou appréciatif	dénotatif ou informatif	péjoratif ou dépréciatif
راعي / رعايا rā ^c iyy / rā ^c yā	ر عية / ر عايا ra ^c iyya / rā ^c yā	
	« troupeau », « petit bétail »	
« berger / troupeau » « pasteur / brebis »	→→« gouvernés »	« troupeau », « vulgum pecus »

TABLEAU 1. Gamme des acceptions possibles

Les voyageurs européens ont généralement compris le pluriel rayah – qui est à l'origine l'arabe رعانا $r\bar{a}^c y\bar{a}$, pluriel de عين $ra^c iyya$, et signifie « gouvernés » –, dans le sens péjoratif de « troupeau », c'est-à-dire au sens de l'anglais « cattle » et non « flock », ou du latin « vulgum pecus ».

Or, en définissant comme $\int ra^c ya$ les membres de la basse classe payant l'impôt par opposition aux $\int ra^c sker\bar{t}$, les Ottomans ne firent que donner une forme institutionnelle au rapport social qui lie, sur le plan de l'éthique islamique, le gouvernant vue comme $\int ra^c sya$ aux gouvernés, ses sujets conçus comme ses $\int ra^c ya$, « les membres du troupeau » ou, pour utiliser un terme plutôt valorisant, ses « brebis » La métaphore est ancienne puisqu'elle existe déjà à Babylone au XVII siècle avant notre ère : dans son célèbre Code, Hammourabi est en effet désigné à plusieurs reprises comme « le berger » La langue arabe a donc hérité du couple classique gouvernant / gouvernés, ou souverain / sujet, sous l'image berger / troupeau, ou pasteur / brebis, et il faut noter que les Arabes chrétiens désignent précisément par le $\int rac^c sya$, « la paroisse », « les fidèles ». Le curseur des acceptions se situe donc, dans la langue en arabe, dans la zone allant des acceptions dénotatives ou informatives aux mélioratives ou appréciatives, tandis qu'il se centre, dans la traduction française, sur l'acception dépréciative ou péjorative. S'il est un cas où l'adage traduttore, traditore se vérifie, c'est donc bien celui-ci.

Nous retrouverons ce parti pris péjoratif dans l'étude de notre regretté ami Majid El Houssi intitulée Désigner l'autre: Roumi et son champ synonymique que SELEFA vient de coéditer avec les Éditions Geuthner, Paris, 2007. Si l'on prend le mot roumi, terme par lequel les citoyens de la rive Nord de la Méditerranée s'entendent désigner par ceux de la rive Sud, on s'aperçoit d'un phénomène très curieux: dans la gamme des acceptions de l'arabe $r\bar{u}m\bar{\iota}$, l'Européen ne perçoit que l'acception déprécative de lui. C'est un peu comme si, en entendant le terme arabe prononcé par un Européen, l'Arabe n'entendait que l'acception

²⁵ Voir à ce sujet BOSWORTH, Clifford E., « RA'YYA », *Encyclopédie de l'Islam*, Leiden : E. J. Brill – Paris : Maisonneuve et Larose, VIII (1993), 417-418.

²⁶ On peut ainsi lire par exemple : *Ha-mu-imu-ra-pi / re-iu-um / ni-bi-it /* EN.LÍL, soit « Hammaourabi / le berger / l'élu / d'Enlil », tandis que le grand roi est, plus loin : SIPA [= rē'i] ni-ši, soit « le berger du peuple », *in* VIEL, H.-Dieter, *The Complete Code of Hammurabi*, Muenchen : Lincom Europa, 2005, texte akkadien, lignes 30-33, et 45-46.

²⁷ Jacob bénit son fils Joseph en évoquant « le Dieu qui fut mon berger depuis que j'existe », *Genèse*, 48,15, *La Bible*, traduction œcuménique, 1975, Paris : *Le livre de Poche*, « Ancien testament », I,77.

²⁸ Jésus est le « Bon Pasteur », ce qui s'appuie sur « La parabole de la brebis retrouvée » chez Matthieu, 33,10-14, ou chez Luc, 15,3-10, *ibid.*, « Nouveau testament », III, 32 et 125.

²⁹ Le mystique Muḥammad b. ^cAli al-Ḥākim al-Tirmidī (IX^e-X^e s. / III^e-IV^e h.), décrit cependant le prophète Muḥammad comme « le berger de l'humanité », cf. Bosworth, *loc. cit.*, 418.

dévalorisante... Nous avons par ailleurs entamé dans notre *Bulletin*, une étude de Christian Lochon et Ghawthy Hadj Eddine Sari Ali intitulée « L'usage du lexique religieux de l'Islam dans le français d'aujourd'hui », qui montre à quel point comment le regard donné sur la seconde religion de France avec les connotations charriées par les emprunts faits à la langue arabe pour désigner ses conceptions, ses pratiques et ses institutions particulières, dégage une impression largement dépréciative. On pourrait faire la même observation si l'on considérait les emprunts faits à la langue arabe lorsque, laissant de côté la religion dont nous venons de parler précédemment, celle-ci décrit sa propre société et sa propre civilisation. Il suffit de penser au sens que possèdent des mots comme *bled* ou *médina*...

Le but de ce développement est de présenter un exemple à ne pas suivre. Il est évident que si le traducteur n'est pas responsable de l'humeur générale de la société, qui peut subvertir et dénaturer son propre travail malgré ses efforts de présentation la plus objective possible, il possède une part de responsabilité car c'est lui qui, à travers les mots et leurs connotations, ouvre les portes d'un autre imaginaire et fournit l'impression initiale. Ceci est d'autant plus important dans notre époque marquée par le danger de « choc des civilisations ». Étant « passeur de mondes », le traducteur s'efforcer de conserver aux mots comme aux textes traduits le pouvoir d'évocation qu'ils possèdent dans la langue et la culture de départ, sans les trahir. C'est également une tâche extrêmement ardue, qui ne suppose pas seulement une bonne connaissance des deux langues et des deux cultures, mais également des qualités humaines qui ne peut être englobée dans les exigences de l'efficacité technique de la traduction ou celle des on élégance : il s'agit d'une exigence éthique, celle qui consiste à cultiver la convivance des civilisations.